



# Conseil départemental de la Manche

## 9 janvier 2023 à 10H00

### Signature des partenariats FIR

A decorative graphic element on the left side of the slide, consisting of a white arrow pointing right with a blue and white striped pattern inside.

Rauville-la-Bigot



# Les 6 orientations de la politique 2022-2028 validées en session du 24 juin 2022

1. Un **partenariat renouvelé avec les huit intercommunalités** formalisant une relation directe avec le Département pour les opérations structurantes.
2. La **création d'un nouveau contrat à destination des cinq villes urbaines** du département, à savoir Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches afin de créer un partenariat direct, construit autour d'enjeux spécifiques.
3. Un **partenariat renouvelé avec les 67 pôles de services** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et de renforcer leur rôle de centralité.
4. Un **soutien renouvelé aux 373 communes rurales** ayant un rôle important de proximité, maillon indissociable de l'identité de la Manche.
5. Des **modalités techniques plus souples** apportant une plus grande autonomie pour les collectivités dans la définition de leurs besoins.
6. Un **objectif stratégique** pour la **transformation durable des territoires en faveur de la transition écologique et inclusive.**



# Le Fonds d'Investissement Rural



**Un contrat à destination des 373 communes non concernées par le contrat de pôle urbain ou le contrat de pôle de services.**

## Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre :

- Dépôt de candidature possible en l'absence de FIR en cours (limité à deux FIR) ;
- Durée du dispositif : 2 ans ;
- Dispositif ouvert à l'ensemble des 6 thématiques éligibles (fin de la liste limitative) ;
- Dépôt des dossiers de candidature au « fil de l'eau ».

## Modalités financières :

- Enveloppe par commune éligible calculée à raison de **100 €/habitant** (population DGF) avec application d'un **plancher de 50 000 €** et d'un **plafond à hauteur de 100 000 €** ;
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40%** des dépenses éligibles défini par le maître d'ouvrage, dans la limite des règles d'autofinancement.

# Les six thématiques de la politique territoriale

## EQUIPEMENTS ET SERVICES AU PUBLIC

- Création/extension/rénovation d'équipements sportifs, culturels, de santé, de services aux publics, scolaires, petite enfance-enfance-jeunesse, commerce
- ...



## HABITAT

- Valorisation de friches existantes
- Création ou réhabilitation énergétique de logements locatifs, d'habitats à vocation inclusive, d'hébergements touristiques, d'hébergements d'urgence
- ...



## AMENAGEMENTS ET MOBILITE

- Aménagement d'espaces publics en centre-bourg et d'espaces de loisirs
- Création et aménagement de liaisons douces (vélos et vélos-piétons)
- Aménagement d'enclos paroissiaux
- ...



## BIODIVERSITE

- Restauration/aménagement/valorisation d'espaces naturels
- Assainissement collectif dans les secteurs impactant la qualité des eaux littorales (CTM)
- ...



## ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Création/extension/rénovation de bâtiments dédiés à des activités de l'ESS, telles que : épicerie sociale et solidaire, services solidaires (conciergerie, tiers-lieux), activités de réemploi de déchets
- ...



## COHESION SOCIALE

- Projets renforçant le lien social tels que les jardins partagés, les projets d'accompagnement à la parentalité, les actions de prévention seniors
- ...





# La prise en compte des enjeux de transition écologique et inclusive

Une volonté départementale d'œuvrer en faveur de la **transformation durable des territoires et de la cohésion sociale** par une **démarche d'incitation et d'accompagnement** des collectivités.

**Objectif** : Encourager les collectivités à aller au-delà des normes en vigueur et à appréhender le projet dans le cadre d'une innovation environnementale et sociale

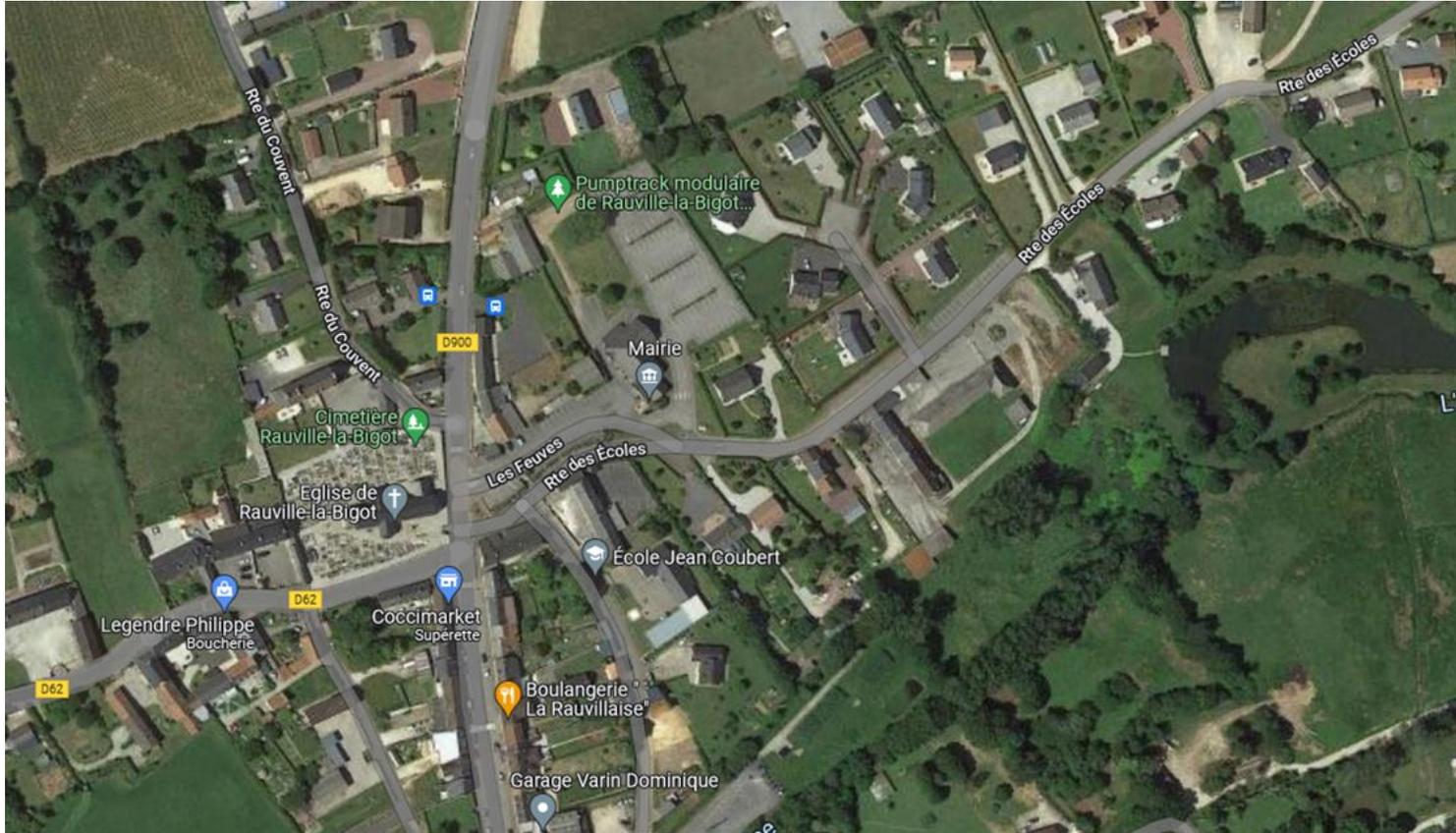
**Une bonification possible, au cas par cas, de 20% de l'aide financière** sous réserve du respect des conditions de bonification, si la commune **affiche une ambition supplémentaire en faveur de la transition écologique ET inclusive**.

La bonification est étudiée dès la phase de candidature à l'aide d'une note d'engagement de la collectivité puis confirmée lors de l'instruction des demandes de subvention.

① Le Département s'assurera dans un premier temps du respect des **conditions d'éligibilité** des différents projets au regard de la réglementation en vigueur (normes énergétiques et d'accessibilité) mais également au regard des éventuels critères départementaux propres à la thématique.

② La mise en place d'un **système de bonification aux projets les plus vertueux de 20% du montant de la subvention** attribuée permettant de dé plafonner les enveloppes attribuées aux communes.

# Commune de Rauville-la-Bigot



- Transformation des classes d'une école privée désaffectée en quatre logements locatifs

# Commune de Rauville-la-Bigot

## Éléments clés

**Population DGF (dernière donnée connue) : 1 189 habitants**

**Enveloppe FIR : 100 000 €**

**Budget investissement (dernier connu) : 4 212 449 €**

**En cours de la dette au 31/12/2021 : 6 000 €**

**CAF nette au 31/12/2021 : 595 000 €**

## Localisation de la commune

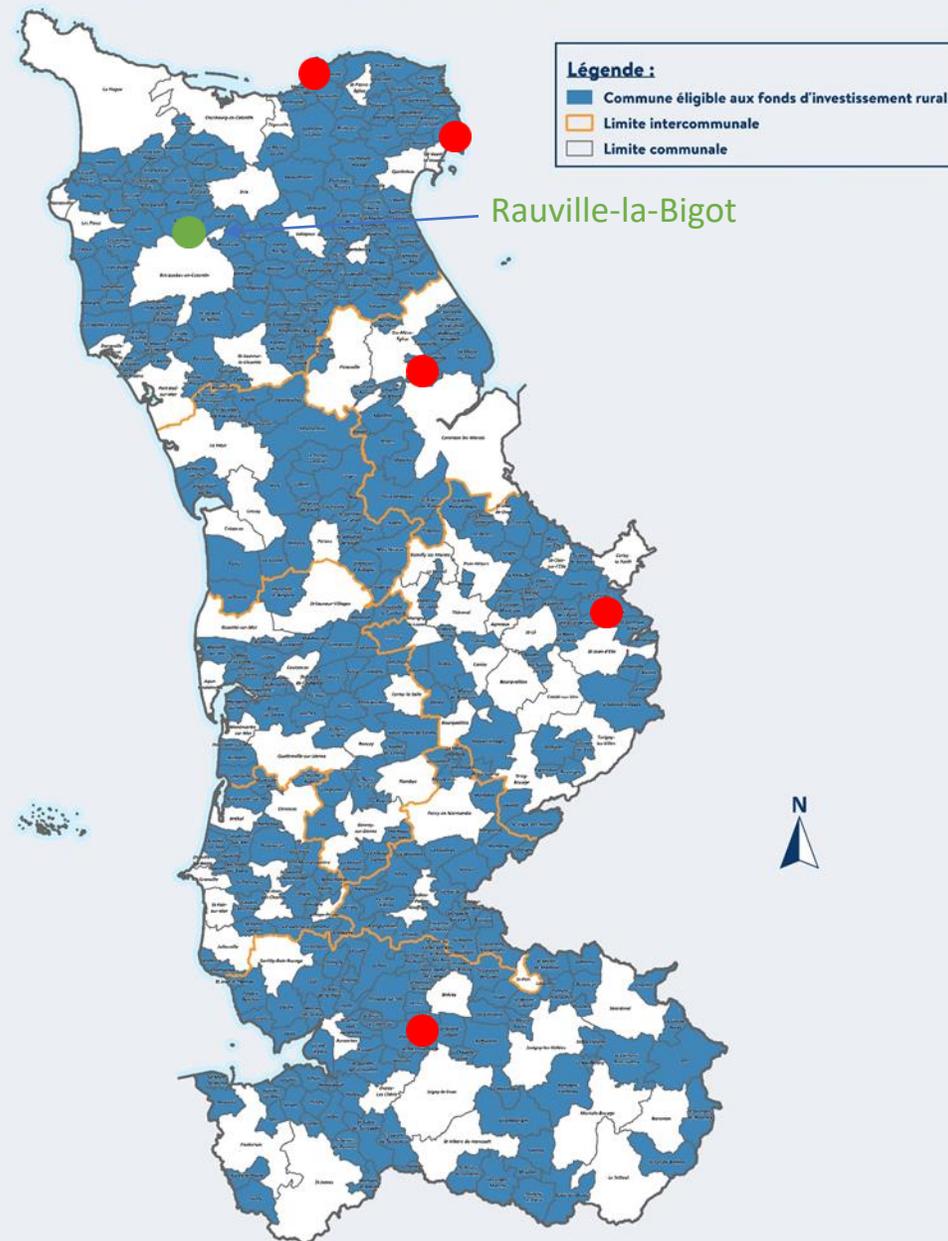
**EPCI : Communauté d'agglomération du Cotentin**

**Canton : Bricquebec-en-Cotentin**

manche.fr



## Communes éligibles aux FIR Politique territoriale 2022-2028





# Commune de Rauville-la-Bigot

## Transformation des classes d'une école privée désaffectée en 4 logements locatifs

### Présentation de la commune :

Rauville-la-Bigot est une commune rurale de plus de 1 000 habitants, située sur la RD900 entre Bricquebec-en-cotentin et Cherbourg-en-cotentin, au cœur des grands donneurs d'ordre comme ORANO, Naval Group, CNPE de Flamanville et les Maîtres laitiers du Cotentin. Le cœur de bourg est doté d'un ensemble de commerces, tel qu'une supérette, une boucherie charcuterie traiteur, une boulangerie, un coiffeur, un cabinet infirmier et une maison d'assistantes maternelles. Les demandes en habitats sont donc nombreuses pour les jeunes couples avec une offre scolaire (PS à CM2) et périscolaire (garderie et cantine) et les personnes vieillissantes avec une offre de services de proximité.

### Contexte (motivations du projet)

La commune dispose d'une friche de 5 500 m<sup>2</sup> en cœur de bourg, composée de 2 bâtiments anciennement affectés à l'école d'enseignement privé Ste Marie Madeleine. Le bâtiment à l'Ouest de l'unité foncière présente de grandes qualités esthétiques. La forte motivation de l'équipe municipale en faveur de la rénovation du patrimoine présent a permis d'aboutir à un projet de conservation et de rénovation du bâtiment en 4 logements locatifs adaptés aux normes d'accessibilité PMR et aux enjeux environnementaux actuels. La redynamisation de cet espace pérennisera le développement économique des artisans et des commerçants locaux.



# Commune de Rauville-la-Bigot

## Transformation des classes d'une école privée désaffectée en 4 logements locatifs

### Echéancier :

- ACO : 8 mars 2022
- Lancement des études préalables : 2018
- Lancement de maîtrise d'œuvre : 05/2021
- Lancement des appels d'offre : 05/2022
- Début des travaux : 09/2022

### Descriptif du projet et travaux envisagés :

Les travaux consistent en la réhabilitation d'une partie du bâtiment pour l'aménagement de 4 logements locatifs. L'investissement prévoit les travaux :

- préparatoires de démolition, désamiantage, dépose de couverture et de menuiseries extérieures ;
- d'adaptation de l'existant: gros œuvre, charpente bardage bois et couverture, menuiseries extérieures et intérieures, platerie sèche et isolation des murs par l'intérieur, isolation des combles perdus et en sous chape du plancher bas, revêtement et peinture ;
- de plomberie avec ballon électrique vertical à accumulation dans chaque appartement, chauffage avec mise en place de panneaux rayonnants, ventilation VMC simple flux hygroréglable individuelle, électricité, chauffage électrique ;
- d'aménagement extérieurs : assainissement, terrassement, VRD, clôture et d'espaces verts.

Le programme des travaux conforme à l'étude thermique réalisée permettra une amélioration de la performance énergétique passant de F à C (gain énergétique de 70%). Il prévoit l'aménagement de 2 logements accessibles aux personnes à mobilité réduite.

# Transformation des classes d'une école privée désaffectée en 4 logements locatifs



VUE 1



VUE 2 A2



VUE 3



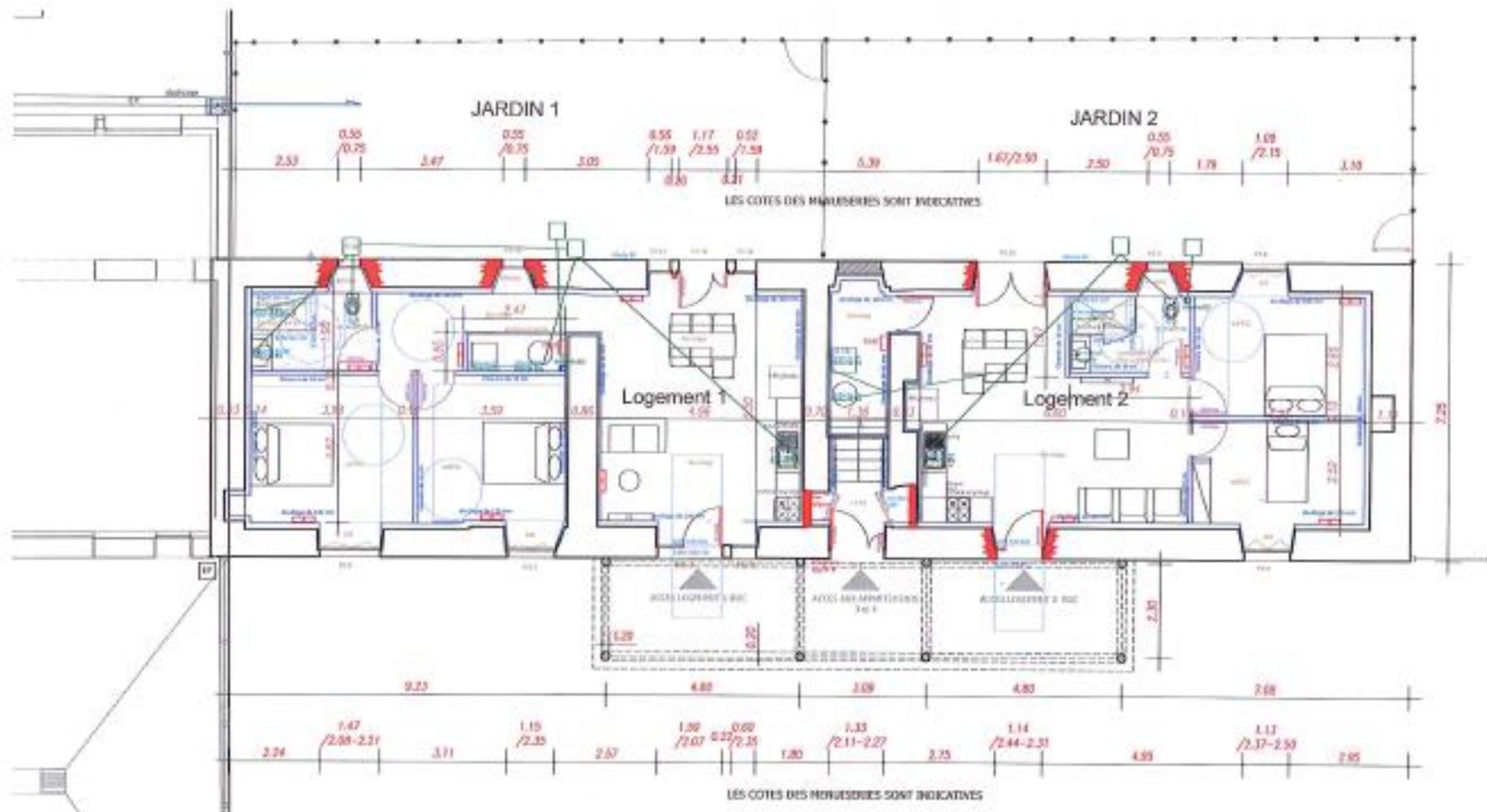
INSERTION PAYSAGERE

A2 PC6 PC7 et PC8

Photos des bâtis en l'état

Etat envisagé après travaux

# Transformation des classes d'une école privée désaffectée en 4 logements locatifs



Plans envisagés  
rez-de-chaussée

# Engagements pour un projet répondant aux grands enjeux des transitions écologique et inclusive

**Ce projet à travers les différents points indiqués ci-dessous s'engage à répondre à l'enjeu de transition écologique :**

- Réalisation d'un audit énergétique et amélioration de la performance énergétique du bâtiment de F à C, soit un gain de 3 étiquettes énergétiques ;
- Installation de 4 prises spécifiques pour la recharge de voiture électrique dans chacun des garages;
- Mise en place d'un système de récupération des eaux de pluie pour l'alimentation des robinetteries extérieures.

**Ce projet à travers les différents points indiqués ci-dessous s'engage à répondre à l'enjeu de transition inclusive :**

- Aménagement des deux logements en rez-de-chaussée destinés à une offre locative en faveur de personnes à mobilité réduite. L'aménagement intérieur sera adapté en conséquence avec notamment des salles de bain et des cuisines intégrant des éléments PMR.

**Avis du groupe de travail élus sur la demande de bonification : Favorable**



# RAUVILLE-LA-BIGOT

**Jean MORIN**

Président du conseil départemental

**Michel de BEAUCOUDREY**

Conseiller départemental en charge de la politique contractuelle, de l'appui aux projets et aménagements

**Hubert LEFEVRE**  
Maire de Rauville-la-Bigot

**Françoise LEROSIGNOL**

Conseillère départementale du canton de Bricquebec-en-Cotentin

**Damien FÉREY**

Conseiller départemental du canton de Bricquebec-en-Cotentin